Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260203-D_2026_14-DE

N° 2026-14 **03/02/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance Santé Autonomie
Service : Petite enfance
Objet : Avenant de prolongation 2026 de la Convention d'objectifs et de financement 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine pour la Multi-accueil La Barbotine à Redon
Annexe : Avenant de prolongation 2026

Le Président de REDON Agglomération,

La branche Famille des Caisses d'allocations familiales soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté l'une de ses priorités.
Le Multi accueil La Barbotine répond aux différents objectifs portés par La CAF d'Ille-et-Vilaine et de ce fait, REDON Agglomération a signé, pour ce multi-accueil, une convention d'objectifs et de financement avec la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la période 2021-2025.
Cette convention étant arrivée à échéance, et pour être en cohérence avec la période de conventionnement de la Convention Territoriale Globale qui court jusqu'en 2026 (CTG), un avenant est proposé afin de la prolonger pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la décision 2021-21 du 23 février 2021 approuvant la Convention d'objectifs et de financement 2021-2025 avec la CAF d'Ille-et-Vilaine ;

VU la Convention Territoriale Globale signée pour la période 2022-2026 ;

CONSIDERANT les objectifs de la convention :

- Contribuer à la mixité des publics
- Favoriser l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité de leurs parents
- Encourager la pratique du Multi-accueil
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence
- Soutenir les temps de concertation nécessaire à l'accueil des enfants
- Favoriser l'accessibilité des enfants en situation de handicap
- Favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260203-D_2026_14-DE

CONSIDERANT que le Multi-accueil La Barbotine de Redon remplit les conditions de fonctionnement pour être éligible au soutien financier de la CAF ;

CONSIDERANT que la Convention d'objectifs et de financement 2021-2025 est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 ;

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'approuver l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de financement 2021/2025 pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour le multi-accueil La Barbotine ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant de signer tout document afférant à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 05/02/2026 08:03:43 +01:00

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34